15 avr 2025 -07:05

Vente illégale de médicaments : une action conjointe du SPF Economie et de l'AFMPS révèle une escroquerie à grande échelle

L'Inspection économique du SPF Economie et l'unité spéciale d'enquête de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) ont mené une action de contrôle conjointe sous le nom de « PharmaWatch ». L'action visait des boutiques en ligne frauduleuses qui vendent des médicaments illégaux. Cette enquête coordonnée, qui a eu lieu de mai 2024 à mars 2025, a dévoilé des risques graves pour la santé publique et une escroquerie à grande échelle.

Au cours de cette action, 55 cibles ont fait l'objet d'une enquête dont 46 sites web. Parmi ceux-ci, 15 ont été sélectionnés à partir de signalements de la part de citoyens. Près de 45 % des sites web qui ont fait l'objet d'une enquête vendaient des médicaments dangereux de priorité 1 (c'est-à-dire le risque le plus élevé pour la santé publique) tels que des somnifères et des psychotropes, des anabolisants et des agents hormonaux et même des produits pour le suicide. Un quart vendait des médicaments de priorité 2, dont les antibiotiques et les corticostéroïdes dermiques et un autre quart vendait des médicaments de priorité 4, médicaments pour lesquels une prescription est obligatoire tels que des médicaments contre la dysfonction érectile.

Les pertes financières sont estimées par le SPF Economie à environ 1,5 millions d'euros, tandis que seulement 1 % (7 713 euros) de celles-ci lui ont été signalées via ConsumerConnect. Ces pertes sont donc en réalité probablement encore plus élevées.

Neuf numéros de comptes bancaires belges ont été identifiés, dont seulement deux personnes ayant la nationalité belge. La majeure partie des propriétaires de ces sites web habitent en Europe, principalement aux Pays-Bas. Il est frappant de constater également que plusieurs suspects vivent en Russie ou dans une région occupée par la Russie en Ukraine.

36 sites web ont été rendus inaccessibles
Un objectif important de PharmaWatch était d'empêcher qu'il y ait de nouvelles victimes. Grâce à la collaboration entre l'Inspection économique du SPF Economie et l'unité spéciale d'enquête de l'AFMPS, 25 sites web illégaux ont été fermés, dont 23 à la demande de l'Inspection économique et 2 à la demande du parquet. Sur 11 autres sites web, les consommateurs ont été redirigés vers une page d'avertissement Safeonweb du SPF Economie.

"Cette page d'avertissement s'est avérée être une bonne décision. Depuis début janvier, près de 2 300 consommateurs supplémentaires ont essayé de consulter ces sites web. Toutes des victimes potentielles que nous avons pu protéger contre les escroqueries. La collaboration étroite avec l'AFMPS et le CCB (Centre for Cyber Security Belgium) a fourni des résultats remarquables. Nous voulons non seulement poursuivre cette collaboration, mais également l'élargir à d'autres organismes publics. Il est également crucial de mieux informer les citoyens concernant la réglementation et les possibilités de signalement pour les boutiques en ligne frauduleuses."

Etienne Mignolet
Porte-parole du SPF Economie

En Belgique, seules les pharmacies autorisées peuvent vendre des médicaments en ligne. Ces sites web sont identifiables grâce à un logo vert ou bleu. Quand vous cliquez sur le logo, vous êtes renvoyé à une liste des pharmacies autorisées sur internet sur le site web de l'AFMPS. Les médicaments soumis à prescription ne sont pas en vente en ligne, mais peuvent cependant être réservés en ligne, et ensuite être retirés et payés en pharmacie.

"Les consommateurs ne se rendent souvent pas compte qu'ils commandent des médicaments illégaux. Mais ces produits ne sont pas contrôlés et contiennent souvent des impuretés ou de mauvais dosages, et peuvent dans certains cas présenter un risque mortel. Parfois, ils ne fonctionnent même pas du tout. La personne qui commande ces produits illégaux commet également une infraction à la législation et peut même recevoir une amende. Achetez donc des médicaments uniquement dans une pharmacie. En Belgique, nous disposons d'un large réseau de pharmacies fiables qui vous aident également grâce à des conseils personnalisés."

Hugues Malonne
Administrateur général de l'AFMPS

Campagne relative à l'achat en ligne de médicaments
Acheter des médicaments en ligne se fait facilement et rapidement, mais n'est pas sans risque. Les médicaments falsifiés peuvent être nocifs pour la santé, et les sites web illégaux sont difficiles à reconnaître. C'est pourquoi l'AFMPS lance une campagne en ligne pour pouvoir reconnaître des sites web illégaux et frauduleux. Des conseils sont également donnés pour acheter des médicaments en ligne via une campagne sur le réseau social Instagram. L'AFMPS a également développé des pages spécifiques pour certains produits pour lesquels il faut être particulièrement vigilant face aux contrefaçons (comme les produits amincissants, les antidépresseurs et les somnifères). Les pages sont accessibles sur le site de PharmaInfo.

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS)
Avenue Galilée, 5/03
1210 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 528 40 00
http://www.afmps.be

Ann Eeckhout
Porte-parole de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS)
+32 2 528 40 12
+32 495 23 71 69
ann.eeckhout@afmps-fagg.be

© 2025 - news.belgium.be